



## **FORMATION CONTINUE 2025**

### **PRESENTIEL**

#### **PARTENARIAT ENM / EFA**

#### **DROITS DES VICTIMES ACTUALITES**

**Vendredi 4 avril  
De 9h00 à 13h00**

**En présentiel  
Salle Minerve  
Cour d'appel  
Toulouse**

#### **Philippe BONFILS**

Professeur  
Aix Marseille Université  
Doyen honoraire  
Faculté de droit et de science politique  
Avocat au barreau de Marseille

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'actualité législative et jurisprudentielle du droit des victimes.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

- **La plainte simple** (plainte par le client seul ; accompagnement police et gendarmerie ; remise d'une plainte aux services de police ou de gendarmerie ; plainte parquet ; effets de la plainte simple)
- **Plainte avec constitution de partie civile** (modalités, effets)
- **L'exercice de l'action civile** (qui peut exercer l'action civile ; élargissement de la qualité de partie civile ;
- **Le choix de la juridiction** (electa una via ; action civile et concentration des moyens...)
- **Le pouvoir pénal de la victime** (situation de la victime pendant l'enquête ; pendant l'instruction ; pendant la phase de jugement ; appel sur intérêts civils seulement...)

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée au début de la séance par un émargement. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA ([www.efa-toulouse.fr](http://www.efa-toulouse.fr)) leur attestation de présence.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)